



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors des séances ordinaires tenues les 18 juin 2019 et 15 juillet 2019 adoptait les règlements suivants :

**«RÈGLEMENT 1235-2 décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour payer les coûts supplémentaires pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, incluant les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 300 000 \$»**

**«RÈGLEMENT 1273-1 décrétant un emprunt de 110 000 \$ pour les coûts supplémentaires pour la réalisation des travaux d'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées sur la rue de Ronchamp, y incluant tous les honoraires pour les services professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 110 000 \$»**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1235-2, le 1<sup>er</sup> août 2019 et le règlement 1273-1, le 23 septembre 2019.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet «Publications».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 25 septembre 2019.**

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA